

Ces héros de bande dessinée orphelins mais bien vivants

Alors que sort le trente-neuvième album d'Astérix ce jeudi, les reprises de personnages iconiques de la BD se multiplient. Une aubaine pour auteurs et éditeurs.

Un retour en fanfare. Comme tous les deux ans depuis près d'une dizaine d'années, le nouvel album des aventures des Gaulois irréductibles, qui paraît ce jeudi 21 octobre, s'annonce déjà comme le best-seller de la rentrée en bande dessinée. Ce trente-neuvième titre, baptisé *Astérix et le Griffon*, envoie nos héros bien connus sur les terres du peuple nomade des Sarmates, aux confins de l'Ukraine et du Caucase, à la recherche d'une créature mythologique. Réalisé par le tandem composé de Jean-Yves Ferri et Didier Conrad, qui poursuit les aventures du guerrier gaulois depuis 2013, il s'agit du premier album à paraître depuis la mort du dessinateur Albert Uderzo - l'un des deux pères d'Astérix avec René Goscinny - en 2020.

J'ai fait le Lucky Luke que j'avais envie de lire

Qu'elles enchantent les fans ou fassent grincer des dents les puristes, les reprises de héros de bande dessinée ne datent pas d'hier. " C'est une tradition qui nous vient des États-Unis, où les personnages appartiennent aux éditeurs ", explique Matthieu Bonhomme, auteur de nombreux albums, dont *L'Homme qui tua Lucky Luke* (2016) et *Wanted Lucky Luke* (2021). Et de rappeler que des héros comme Batman ont été adaptés par des dizaines d'auteurs différents. Une manière pour les propriétaires de la marque de chercher à "l'entretenir et à la faire vivre".

Comme d'autres avant lui, Matthieu Bonhomme s'est emparé des aventures du célèbre cow-boy, une série créée par le dessinateur belge Morris, décédé en 2001, et qui compte aujourd'hui quatre-vingts albums. À l'inverse de Didier Conrad, qui cherche à reproduire à l'identique le trait d'Uderzo, Matthieu Bonhomme a choisi d'interpréter Lucky Luke à sa manière. " Quand on s'éloigne un peu du personnage, c'est toujours intéressant d'aller chercher les incohérences ou les petites failles. J'ai mis là-dedans tout ce que j'avais envie de voir. J'ai fait le Lucky Luke que j'avais envie de lire", raconte l'auteur.

Une poule aux oeufs d'or

Pour les scénaristes et illustrateurs du monde entier, s'attaquer à des héros tels Spirou, Blueberry ou Corto Maltese est un moyen de faire ses premières armes dans le milieu. Et attirer l'attention des éditeurs. "Faire une reprise de série peut servir de déclencheur pour d'autres projets", assure Matthieu Bonhomme. Un travail qu'il décrit pourtant comme "un terrain de jeu". "Lucky Luke est une série qui m'a construit en tant qu'auteur et qui a compté dans ma jeunesse. Je pense que ceux qui reprennent des séries sont d'abord des immenses fans" poursuit-il.

Une véritable poule aux œufs d'or pour les éditeurs qui, une fois les contrats négociés avec les ayants droit, peuvent prolonger les séries à l'envi. Rien que pour *Astérix et le Griffon*, les chiffres ont de quoi donner le tournis. Deux millions d'exemplaires ont été tirés en langue française, pour un total de cinq millions d'albums traduits dans dix-sept langues. Depuis la création de la série en 1961, 380 millions d'albums, traduits en 111 langues, ont été écoulés dans le monde. "Il y a forcément un aspect commercial. Les éditeurs font des livres pour faire de l'argent, ce qui ne les empêche pas d'être des passionnés", ajoute Matthieu Bonhomme.

Pérenniser sans dénaturer ?

Si les reprises de héros vont bon train, les auteurs, comme les éditeurs, doivent toutefois respecter quelques contraintes. Alors que les droits patrimoniaux permettent aux ayants droit de percevoir une rémunération pour l'exploitation des œuvres par des tiers, le droit moral, qui confère à l'auteur respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre, est perpétuel: il demeure après le décès de l'auteur et même si l'œuvre est tombée dans le domaine public. "On ne peut pas faire n'importe quoi", confirme Robert Vangénéberg, administrateur délégué du Musée Hergé et administrateur de Moulinsart.

.../...

Cette société belge, baptisée d'après le château du capitaine Haddock et chargée de l'exploitation commerciale de l'œuvre d'Hergé, dont "Les Aventures de Tintin", veille également à sa pérennisation. Si son œuvre doit entrer dans le domaine public en 2054, il n'est cependant pas prévu de poursuivre les aventures du reporter du *Petit Vingtième*. Une volonté formulée par Hergé avant sa mort en 1983 et fermement défendue par Fanny Rodwell, sa seconde épouse et actuelle détentrice des droits.

Peut-on alors pérenniser sans dénaturer ? L'équation ne semble pas toujours simple à résoudre. "On peut s'abîmer soi-même. Il y a des personnages auxquels je n'aimerais pas qu'on touche", reconnaît Matthieu Bonhomme, qui pour l'instant se tourne vers d'autres projets. Un avis partagé par Robert Vangénéberg: "Il y a des illustrateurs qui peuvent parfaitement dessiner Tintin, la technique est là. Mais seront-ils capables de reproduire l'univers créé par Hergé? On a un gros doute là-dessus."

La bande dessinée en France se porte bien

La bande dessinée en France se porte même très bien. Selon les derniers chiffres publiés par le groupe GfK, spécialiste de l'analyse de données, la bande dessinée n'a pas connu de crise en 2020. Ses ventes ont même augmenté avec 53 millions d'exemplaires achetés en France (+9% par rapport à l'année précédente), pour un chiffre d'affaires de 591 millions d'euros (+6%). D'après ces mêmes statistiques, les bandes dessinées représentent un livre acheté sur cinq en France (18% du marché en volume).

Tirée par des têtes d'affiche - Astérix, Corto Maltese, Lucky Luke, Spirou, Blacksad - mais aussi par des auteurs indépendants - Étienne Davodeau, Lewis Trondheim, Guy Delisle -, la bande dessinée est en pleine ascension. En 2020, près de 5.000 nouveaux titres ont été publiés, contre seulement quelques centaines à la fin des années 1980. Un boom qui s'explique par un lectorat plus étendu, des plus âgés aux plus jeunes, et l'exploration de nouveaux formats comme le roman graphique ou la bande dessinée reportage. Et qui n'est pas prêt de s'arrêter.

par Guillaume Sergent
(Centre-Presse – jeudi 21 octobre 2021)

<https://www.centre-presse.fr>